



Avis de publication

Concerne: PAP «Imprimerie Faber» à Mersch

Il est porté à la connaissance du public que conformément à la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, article 30bis, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Mersch a constaté, en sa séance du 8 mai 2023 la conformité du projet d'aménagement particulier susmentionné avec le plan d'aménagement général en vigueur.

Le dossier du projet d'aménagement particulier présenté par le bureau pact S.à r.l. de Grevenmacher pour le compte de l'Administration communale de Mersch concernant un projet d'aménagement particulier sur des fonds sis dans la section G de Mersch, inscrits au cadastre sous les numéros 798/7081, et 752/7080, 798/6985 et 798/6986 (en partie) au lieu-dit «Allée John W. Léonard» restera déposé pendant 30 (trente) jours, à savoir du 15 mai au 14 juin 2023 inclus dans l'annexe de la mairie (château) à Mersch au service technique où le public pourra en prendre connaissance.

Le projet en question est également publié sous forme électronique sur le site: <http://www.mersch.lu>.

Endéans le délai visé à l'alinéa qui précède, les objections contre le projet doivent être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins, à peine de forclusion.

Mersch, le 15 mai 2023

pour le collège des bourgmestre et échevins

le secrétaire,

le bourgmestre,